

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020/067

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le huit juillet à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, , Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne ROLLAND-MCKENZIE (procuration à M. Jean TELASCO), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Xavier ROCA)

Secrétaire de séance : Yannick COSTA

Date de la convocation : 02/07/2020

DESIGNATION MEMBRES
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire fait part d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Finances Publiques concernant le renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs suite aux élections municipales de mars dernier.

Il expose qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants (répartis en 2 listes) susceptibles de composer cette commission. Pour mener à bien ces opérations, une délibération du conseil municipal est nécessaire en distinguant bien les membres titulaires des membres suppléants et en indiquant, outre le nom et prénom, la date de naissance et l'adresse de la personne.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver des personnes intéressées, une liste de 8 titulaires et 8 suppléants est proposée. M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **PROPOSE** de désigner les personnes mentionnées dans le tableau ci-après :

Membres titulaires :

Nom – Prénom	Date de naissance	Adresse
PIQUE Nathalie	12/02/1965	Mas Amiel, 66460 MAURY
PALOFFIS Guy	26/01/1947	4 imp. de Cerdagne, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
FONS Blaise	26/05/1955	14 rue des Citronniers, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
ESCAPE Yves	20/09/1948	27 Ter rue du 11 Novembre, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
PUY Pascale	13/06/1959	2 rue des Agouilles, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
GARDELLE Jean-Pascal	02/04/1986	7 rue Pau Casals, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
COSTA Yannick	12/05/1969	Cami del terre Vert, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
ROCA Xavier	19/05/1981	22 rue Paul Astor, 66370 PEZILLA LA RIVIERE

Membres suppléants :

Nom – Prénom	Date de naissance	Adresse
HOSTALLIER-SARDA Liliane	22/01/1956	6 imp. de la Bardère, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
CAMPREDON Françoise	30/10/1964	3 avenue de la République, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
BARBERA Laurence	09/10/1981	1 rond-point des kiwis, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
TELASCO Louis	05/06/1949	12 rue du Commerce, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
PRATSEVALL Jean	31/01/1940	13 rue de la Liberté, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
MIFFRE Catherine	03/08/1957	47 imp. du Portal d'Amont, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
PACULL Joël	27/09/1975	Les Onze Ayminades, 66370 PEZILLA LA RIVIERE
FALZON Christian	20/10/1959	4 rue du Portal d'Amont, 66370 PEZILLA LA RIVIERE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.